



**PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT LOGISTIQUE DES ENTREPRISES
« SUPPLY CHAIN PRO »**

**REGLEMENT D'APPEL A PROJET
DE L'OFFRE D'APPUI AU PME LOGISTIQUE
Année 2025 - 2026**



SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	3
2. ENTREPRISES CIBLES	4
3. CATALOGUE DES OFFRES D'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE	6
4. SCHEMA DE CONTRACTUALISATION ET DE PAIEMENT.....	7

1. PRESENTATION GENERALE

L'offre d'appui au PME logistique du programme « Supply Chain Pro », lancé dans le cadre du partenariat entre l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMDL) et Maroc PME®, vise à accompagner les petites et moyennes entreprises (PME) dans l'amélioration de leur performance logistique, afin de mieux répondre aux exigences des marchés, tant au niveau national qu'international.

Il s'adresse aux entreprises opérant dans le secteur logistique qui souhaitent optimiser leurs flux, structurer leurs opérations, renforcer les compétences de leurs équipes et intégrer des pratiques durables.

Cette offre s'inscrit dans une dynamique nationale de modernisation des chaînes logistiques, de montée en compétences et de transition écologique, avec pour objectif de faire émerger des services logistiques agiles, digitalisés et respectueux de l'environnement.

À cet effet, l'offre propose des axes d'accompagnement technique articulés autour de trois domaines d'appui :

Optimisation des pratiques logistiques : amélioration des performances, des systèmes de gestion et adoption de standards reconnus et intégration d'outils de pilotage ;

• **Transformation digitale** : Assistance technique et déploiement de solutions numériques en mode cloud pour automatiser et fluidifier les opérations ;

• **Transition énergétique et écologique** : intégration de solutions durables et réduction de l'empreinte carbone des chaînes logistiques.

Le présent règlement d'appel à projet détaille les critères d'éligibilité, le catalogue des offres d'accompagnement ainsi que le cadre de contractualisation et de paiement.

Des chargés de projets de Maroc PME® sont mobilisés pour assister les entreprises dans les différentes étapes du processus de cadrage et de mise en œuvre des actions d'accompagnement.



2. ENTREPRISES CIBLES

Sont éligibles les entreprises de droit privé marocain, y compris celles installées dans les zones franches ayant réalisé un chiffre d'affaires annuel (HT) entre 10 et 200 MDH au terme d'un exercice clos pendant **les trois dernières années**, opérant dans les métiers et services suivants :

- Transporteurs routiers de marchandises pour compte d'autrui ;
- Commissionnaires de transport notamment les Freight-Forwarders ;
- Opérateurs de la messagerie et logisticiens du dernier kilomètre ;
- Entrepôts ;
- 3PL et 4PL.



3. CATALOGUE DE L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE



Règles de gestion :

- La PME peut bénéficier d'une ou plusieurs actions de l'offre 1. La reconduction de la même action doit être justifiée par une extension d'activité ou une autre zone ou un domaine d'activité..
- Les entreprises devront remplir certains prérequis spécifiques à chaque action.
- Les prestataires choisis par les entreprises doivent être inscrits ou s'inscrire dans la plateforme de transfert de compétences (PTC) de l'ANPME.

Présentation :

- Le catalogue des offres constitue un ensemble d'actions d'accompagnement structurées autour des axes d'intervention répondant aux besoins des entreprises, opérant dans le secteur du transport et de la logistique .
- Une action d'accompagnement technique est à une prestation de services ou d'acquisition d'une solution informatique en mode cloud réalisée par une société d'accompagnement en vue de répondre à un besoin spécifique de l'entreprise.
- Le catalogue de l'offre présente le plafond des contributions financières de Maroc PME dans chaque axe par action.

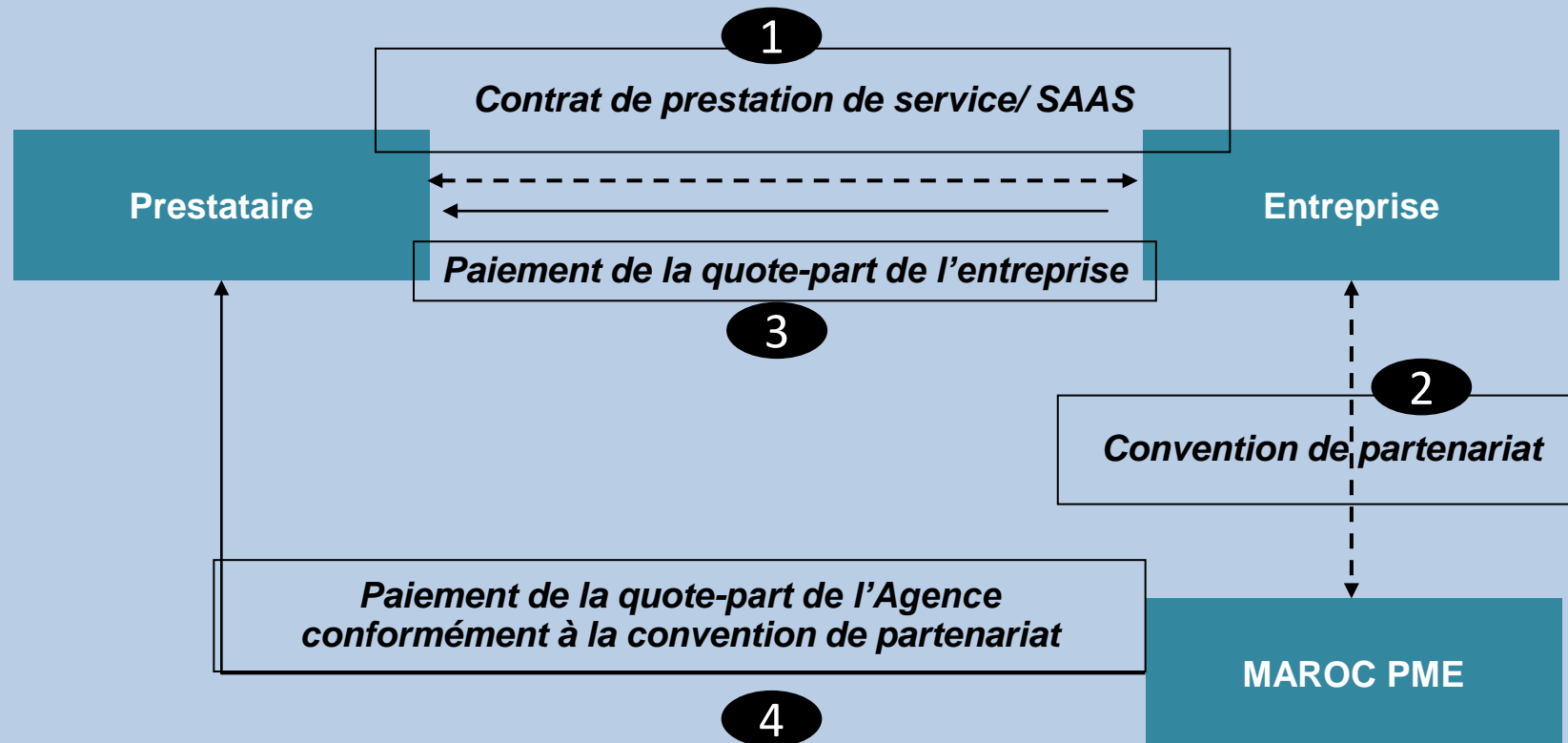


3. CATALOGUE DES OFFRES D'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE



Axes d'accompagnement	Code	Rubriques d'accompagnement/ Action	Plafond de la contribution de Maroc PME
1. Amélioration de la performance	Performance Warehouse*		
	PW	Accompagner les prestataires logistiques dans la refonte, l'optimisation et la réingénierie de leurs opérations au sein des entrepôts * Superficie d'entrepôt supérieure ou égale à 2000 m ²	130 000
2. Transformation digitale	Digital Consulting		
	DC	Soutenir les prestataires logistiques dans leurs projets d'accompagnement pour la transformation digitale	130 000
	Cloud Logistics		
	CL	Soutenir les prestataires logistiques dans le déploiement d'un système d'information logistique en mode cloud	130 000
3. Transition QSE	Certification QSE		
	QSEC	Accompagner les prestataires logistiques dans la certification de leurs processus	80 000
	Green Consulting		
	GC	Accompagner les prestataires logistiques dans l'étude et la préparation des initiatives en lien avec la logistique verte	130 000

4. SCHEMA DE CONTRACTUALISATION ET DE PAIEMENT



1. L'entreprise et le Prestataire s'entendent sur **une offre de services ou de Saas** qui encadre les activités à réaliser par le Prestataire au profit de l'entreprise. L'offre se décline dans un **Contrat de prestations de services ou SAAS** liant l'entreprise et le Prestataire.
2. L'entreprise et Maroc PME signent une **Convention de partenariat** dans laquelle, le Contrat préalablement établi est annexé.
- 3-. Le débloqué de **la contribution financière de l'Agence** est conditionné par la validation des livrables, le règlement de la quote-part de l'entreprise.

Dossier de contractualisation et de paiement

Dossier administratif:

- ☑ (Copies du Registre de commerce et des statuts.
- ☑ Copie de l'attestation du CA ou copies du compte des produits et charges
- ☑ Déclaration sur l'honneur signée par le bénéficiaire attestant la régularité des déclarations vis-à-vis de la Direction générale des Impôts et de la CNSS, ou les copies de l'attestation de régularité fiscale et de l'attestation pour soumissionner aux marchés publics auprès de la CNSS, délivrées de moins d'un an.

Dossier technique:

- ☑ Rapport d'opportunité de l'action d'accompagnement.
- ☑ Offre technique et financière du prestataire

Dossier de paiement:

- ☑ Une Demande de déblocage établie par le Bénéficiaire, conformément au modèle proposé par l'Agence, certifiant la réalisation partielle ou totale de l'action d'accompagnement.
- ☑ Facture signée et cachetée par le Prestataire. En cas de remboursement, une note de débit établit par le bénéficiaire, conformément au modèle proposé par l'Agence
- ☑ Justificatifs de paiement de la contribution du Bénéficiaire au Prestataire :
 - En cas de prise en charge : Déclaration du Prestataire de l'encaissement de la quote-part du Bénéficiaire et tout autre document délivré par la banque justifiant le versement de cette quote-part et les copies des reçus de paiement de la TVA et de la retenue à la source pour les Prestataires étrangers
 - En cas de remboursement : Déclaration du Prestataire de l'encaissement du coût total de l'action d'accompagnement versé par le bénéficiaire, une copie de l'avis de débit du Bénéficiaire délivrée par la banque et les copies des reçus de paiement de la TVA et de la retenue à la source pour les Prestataires étrangers